

Image not found or type unknown



Injonction de produire ecritures

Par **philou230**, le **29/05/2009** à **17:31**

Bonjour,
suite a un probleme avec un constructeur,nous faisons appel a un avocat pouremettre une
plainte aupres du tribunal.
pou la 3eme fois consecutive,l'avocat de la defense ne produit toujours pas d'ecriture et le
magistrat vient de lui remettre une injonction pour dans un mois.je comprends que sans
nouvelle de la defense acette date,le tribunal prononcera la cloture du dossier rapidement.
quelqu'un saurait-il m'eclairer sur cette action,son deroulement,seraisje malgres tout
indemnisé des sommes reclamées au titre du prejudice?
merci par avance.